

ÊTRE PARENT

A quel âge puis-je emmener mon enfant aux bébés nageurs?

Publié le : 04 février 2020

Le nourrisson peut être accompagné aux séances de bébé nageur à partir de 4-6 mois.



DÉPARTEMENT DE LA

MEUSE

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55